



## COMMUNIQUE DE L'AFP du 22 juillet 2015 – 19 :45

**Pauline TALAGRAND**

*Journaliste - Pool Police-Gendarmerie-Sécurité*



« Critiqué pour son imprécision pouvant provoquer de graves blessures, le Flash-Ball - dont le Défenseur des droits demande le retrait - est voué à disparaître. Mais le gouvernement refuse d'en désarmer les forces de l'ordre, en l'absence d'un remplaçant.

Une semaine après la plainte d'un adolescent blessé aux testicules par un tir de Flash-Ball à Argenteuil (Val-d'Oise), le Défenseur des droits Jacques Toubon réclame dans un avis publié mardi un moratoire sur l'usage de ce lanceur de balles en caoutchouc et recommande son interdiction lors des manifestations.

Le Flash-Ball Superpro, censé provoquer l'équivalent d'un KO selon l'armurier stéphanois Verney-Carron Security qui le fabrique, tire une balle à 360 km/h. La distance réglementaire de tir minimale est de sept mètres.

"Au vu du risque de blessures graves induit par cette arme, comme de troubles à l'ordre public susceptibles de survenir suite à son usage, le Défenseur des droits ne peut qu'appeler à un retrait rapide" de cet équipement dont disposent des policiers, y compris municipaux, des gendarmes et l'administration pénitentiaire, estime M. Toubon, dans cet avis du 16 juillet transmis au ministre de l'Intérieur.

A ce jour, on estime que le Flash-Ball a provoqué un décès à Marseille et une demi-douzaine de blessures graves. Sur "plus de 600.000 munitions" tirées au total, nuance Verney-Carron Security. "Trop d'incidents lui sont attribués à tort", déplore son directeur général Guillaume Verney-Carron dans un communiqué.

Utilisée depuis 1995 pour disperser des attroupements et riposter instantanément à une agression, cette arme est aujourd'hui "dépassée", de l'aveu même de l'Inspection générale

de la police nationale (IGPN). Elle est également moins utilisée qu'auparavant par les fonctionnaires, qui ont tiré en 2014 à 556 reprises contre 662 en 2013.

### - 'Contre-productif' -

Une fois le constat posé, reste à trouver une solution. En mai, la "police des polices" a "préconisé" son remplacement par des munitions de courte portée utilisables dans un lanceur de balles plus précis, le LDB 40/46, dont disposent déjà les forces de l'ordre.

Des expérimentations avaient été menées avec succès en ce sens en 2013 par la police nationale. Actuellement, ce LDB, arme d'épaule de longue portée, tire à 50 mètres et sert plutôt à la neutralisation à distance.

Depuis, deux appels d'offres ont été lancés, mais en vain, pour ces munitions de courte portée. "Nous avons la solution technique mais nous n'avons toujours pas de fournisseur", peste une source policière.

Et les contentieux se multiplient. En décembre 2013, l'État avait été condamné à indemniser un jeune homme blessé en 2009 par un tir de Flash-Ball, une première, et plusieurs policiers ont déjà été renvoyés devant des tribunaux après des tirs de gomme-cogne.

"La nécessité du retrait ne fait plus débat. Le problème c'est que si on retire cette arme, on doit la remplacer car le besoin existe toujours", estime la secrétaire générale du Syndicat des commissaires de la police nationale (SCPN), Céline Berthon. "Avec cette arme, les policiers peuvent se protéger dans le cadre de prises à partie violentes, en évitant des logiques de corps-à-corps ou des blessures plus graves par arme à feu", explique-t-elle, "comme cela a pu être le cas lors des festivités du 14-Juillet".

Une position partagée par le ministère de l'Intérieur: "Un moratoire sur les armes intermédiaires serait contre-productif et pourrait avoir des conséquences dangereuses". "Nous ne pouvons pas nous permettre de désarmer nos forces de l'ordre", a plaidé mercredi le porte-parole du ministère Pierre-Henry Brandet, en réponse au Défenseur des droits.

Concernant la recommandation d'interdiction du Flash-Ball lors des manifestations, la place Beauvau a promis de répondre dans le délai légal de deux mois et d'adapter si besoin la doctrine d'emploi.

Fin octobre, le ministre de l'Intérieur avait suspendu l'usage de grenades offensives après la mort du manifestant Rémi Fraisse tué par cette arme le 26 octobre, sur le site du barrage de Sivals (Tarn). »